

2010/2001(BUD)

7.9.2010

AVIS

de la commission des affaires constitutionnelles

à l'intention de la commission des budgets

sur la position du Parlement sur le projet de budget 2011 tel que modifié par le
Conseil – toutes sections
(2010/2001(BUD))

Rapporteur: Algirdas Saudargas

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des affaires constitutionnelles invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

- A. considérant que la crise économique et la crise de l'euro auxquelles l'Union européenne est actuellement confrontée ont souligné non seulement la nécessité d'une Europe plus unie et d'une coopération renforcée entre les États membres, qui exige un soutien réel et une confiance profonde dans les institutions européennes de la part des citoyens européens, mais aussi la valeur ajoutée certaine d'une action européenne concertée qui ne se limite pas à l'addition de budgets nationaux,
- B. considérant que l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne le 1^{er} décembre 2009 a entraîné des changements institutionnels favorables à une Union plus démocratique, en particulier des pouvoirs renforcés pour le Parlement européen et les parlements nationaux et la création de l'initiative citoyenne, qui nécessitera la mise en place d'une politique de communication globale à l'égard des citoyens et devra réunir les meilleures conditions de fonctionnement afin qu'ils soient en mesure de faire bon usage de ce nouveau pouvoir,
- C. considérant que, dans sa résolution du 15 juin 2010 sur le mandat du trilogue relatif au projet de budget 2011¹, le Parlement s'est déclaré "préoccupé par le faible niveau des crédits – qui dans certains cas sont même en baisse par rapport à 2010 – alloués aux programmes de promotion de la citoyenneté européenne, de la communication et des informations destinées aux médias" et "convaincu que ces programmes contribuent pour une part essentielle à l'émergence d'une identité européenne et à la transmission du projet européen aux citoyens de l'Union",
- D. considérant que la commission des affaires constitutionnelles, dans son avis du 2 septembre 2009 sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2010, Section III – Commission², a exprimé sa préoccupation au sujet de la diminution des crédits de la rubrique 3.2 (citoyenneté) par rapport à 2009,
 1. souligne que l'émergence de la gouvernance économique européenne et toutes les mesures adoptées récemment par les États membres en réponse à la crise de l'euro doivent aller de pair avec une politique de communication appropriée afin d'obtenir le soutien des citoyens, auxquels il convient de faire prendre conscience des avantages liés à une Europe plus collective;
 2. estime en outre que les nouvelles dispositions institutionnelles du traité de Lisbonne, et notamment la mise en place du service européen pour l'action extérieure qui devrait produire un impact significatif à long terme sur la manière dont l'Union européenne et les États membres gèrent la question de la politique étrangère, doivent être pleinement expliquées aux citoyens;

¹ Textes adoptés de cette date, P7_TA(2010)0205.

² Annexé au rapport de la commission des budgets du 13 octobre 2009 (A7-0038/2009).

3. déplore qu'au moment où il importe de renforcer le soutien financier en faveur d'une politique de communication visant à la fois à promouvoir les objectifs et les avantages de l'Union et à permettre une meilleure compréhension de ses structures et des possibilités qui s'offrent aux citoyens d'influencer ses politiques, et ce afin de renforcer le sentiment européen, les montants proposés par la Commission dans son projet de budget pour 2011 soient faibles, voire inférieurs à ceux de 2010; estime à cet égard que le débat sur le cadre financier pluriannuel ne pourra pas faire l'économie d'un débat sur cet enjeu essentiel pour la démocratie européenne;
4. se félicite, par ailleurs, de l'augmentation prévue dans les estimations des recettes et des dépenses pour 2011 pour le Parlement concernant le financement des partis politiques européens et des fondations européennes; rappelle l'importance des partis politiques européens et des fondations européennes pour la sensibilisation des citoyens aux politiques européennes et à l'intégration européenne.

RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

Date de l'adoption	6.9.2010
Résultat du vote final	+: 18 -: 2 0: 0
Membres présents au moment du vote final	Andrew Henry William Brons, Carlo Casini, Andrew Duff, Matthias Groote, Roberto Gualtieri, Zita Gurmai, Gerald Häfner, Stanimir Ilchev, Ramón Jáuregui Atondo, Constance Le Grip, David Martin, Paulo Rangel, Algirdas Saudargas, György Schöpflin, József Szájer, Søren Bo Søndergaard, Indrek Tarand, Rafał Trzaskowski, Guy Verhofstadt
Suppléant(s) présent(s) au moment du vote final	Enrique Guerrero Salom, Sylvie Guillaume, Íñigo Méndez de Vigo, Vital Moreira, Helmut Scholz